Parlons Vélo! Municipales 2020 Rhône Amont (circonscription H de la Métropole de Lyon) (69)

Réponses de Claire Brossaud, au nom de la liste « Maintenant la Métropole pour nous / Les écologistes avec Bruno Bernard »

- le 11/03/2020 à 16:11 -

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1: je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Les associations vélos souhaitent être impliquées tout au long du processus de décision autour du Plan vélo: de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan vélo (via par exemple un outil digital).

Pour augmenter la part modale du vélo d'ici 2026, il faut au minimum doubler le budget alloué au vélo et passer à 30 euros par habitant/an et un budget minimum de 300 millions d'euros pour 2020-2026 sur l'ensemble de la Métropole.

Les écologistes ont pour objectif de tripler les déplacements à vélo dans la Métropole de Lyon. Pour cela nous allouerons 360 millions d'euros de budget (contre 160 actuellement) pour les mobilités actives sur le mandat afin de financer les aménagements et l'accompagnement au développement de sa pratique.

Les associations cyclistes seront associées dans le cadre d'un comité vélo trimestriel et de réunions techniques mensuelles. Un point d'avancement des actions du plan vélo sera proposé annuellement et la réalisation d'un outil permettant d'informer le grand public sera étudiée.

En début de mandat, une large concertation sera organisée avec les associations pour valider le schéma directeur du futur Réseau Express Vélo de la Métropole de Lyon et les priorités dans sa réalisation.

En complément, nous prévoyons une sécurisation rapide du réseau existant par un plan d'urgence sur 12 mois, pour sécuriser les 30 points noirs listés comme les plus dangereux et priorisés par les associations cyclistes.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2: je m'engage

Créer un réseau express vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, de périphérie à périphérie, et vers le centre de la métropole, mais aussi de résorber les coupures urbaines.

Le REV devra être composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes.

Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante.

Conformément aux recommandations du Cerema il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace. Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux de tramways, métros et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km

Les exemples les plus probants pour la circonscription H, sont :

- la Gare T3 Z.I. Meyzieu difficilement accessible par les cyclistes arrivant de Jonage et des communes de l'est environnantes,
- les gares T3 du centre de Meyzieu et Décines sont mal desservies pour les habitants cyclistes situés au Nord ou Sud de cette ligne.
- les nœuds structurants de transport public de la Soie et de Laurent Bonnevay (circonscription G) sont sans liaison directe par les usagers cyclistes venant de Vaulx-en-Velin Nord.

Nous accélèrerons le rythme des aménagements cyclables pour viser 2 000 km de voies cyclables à l'horizon 2026, soit le double d'aujourd'hui, avec un rehaussement du standard de qualité.

Nous créerons un Réseau Express Vélo de 450km constitué d'aménagements protégés à double sens, larges (>3,5 mètres), continus et homogènes. Pour 2026, l'objectif est d'en réaliser 250 km. Ce réseau composé d'axes numérotés et doté d'une signalétique propre permettra de relier rapidement, de manière sécurisée et confortable toutes les communes de la Métropole ; de la périphérie au centre mais également entre les communes périphériques.

Ce réseau assurera la desserte des gares SNCF et des stations des réseaux TCL (Métro & Tram) afin d'assurer et d'encourager l'intermodalité entre transport collectifs et vélo.

Sur notre circonscription, nous souhaitons revoir l'éclairage de la piste cyclable le long du tramway T3 et poursuivre la réalisation des accès prévus à Meyzieu ZI depuis Jonage (en s'assurant notamment de leur qualité!)

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - À Vaulx-en-Velin sud : rue de la Poudrette ; avenue Roger Salengro ; route de Genas pour boucler efficacement les Brosses ; les Sept chemins et la Soie

- À Vaulx-en-Velin nord : sur l'avenue Gabriel Peri entre le pont de Cusset et l'avenue Lefèvre (liaison avec le nœud de Laurent Bonnevay dans la circonscription G), continuité de l'avenue du 8 mai 1945 ; continuité de la ligne du C3 : rue Émile Zola, avenue Maurice Thorez, rue Louis Michoy ; avenue Dimitrov ; avenue Grandclément
- À Meyzieu : sur l'avenue Jean Jaurès Nord, l'avenue de Verdun, la rue de La République, l'avenue de La Libération et du 8
 Mai 1945 pour arriver jusqu'à Meyzieu Gare, la route d'Azieu, le chemin de Crottait, la route du Château d'eau, l'avenue du Dr Schweitzer / à Décines : sur la rue Michel Servet, le sentier du Biezin (lien avec la circonscription I) la rue de la Fraternité, l'avenue Jean Jaurès, la rue de la République, la rue Carnot
- À Décines : avenue Jean Jaurès entre la rue Anatole France et la route de Jonage ; avenue Édouard Herriot ; rue de la Fraternité ;

un soin particulier doit être accordé à la D55 (entre la route de Vaulx et le chemin du Machet) qui est le principal accès au parc de Miribel depuis Décines et Vaulx-en-Velin

— À Jonage : sur la rue Nationale, la rue de la République, l'avenue Pompidou, le chemin des Poteaux pour arriver jusqu'à Gare Meyzieu Z.I

Les secteurs de Vaulx-en-Velin situés au nord du canal de Jonage ne bénéficient pas de ligne de transport forte type métro ou tramway. À ce titre, la plus grande attention devrait être portée sur la jonction cycliste vers la Soie et vers Laurent Bonnevay pour ainsi combler ce manque.

Avec un amendement : l'avenue Gabriel Peri doit également avoir une voie de bus dédiée pour améliorer la vitesse commerciale des TCL sur ce tronçon. Il faudra étudier en fonction de la largeur de la voirie la possibilité d'avoir une piste cyclable séparée ou recourir à un aménagement intégré à la voie de bus.

Action n°4: je m'engage

Mettre le vélo au cœur des gares de transport en commun pour en faire de véritables pôles multimodaux (vélostation, vélo'v, point info-mobilité, stationnement vélo sécurisé etc...), intégrer le système vélo dès la conception des futures lignes fortes de la circonscription, favorisant ainsi le rabattement à vélo sur le réseau public.

Le gel du nombre de place VL dans les parking relais TCL doit s'accompagner d'une augmentation significative de l'offre de voies cyclables convergeant vers toutes les gares TCL compléter d'arceaux vélos normatifs et sécurisés dans la circonscription semblerait être de bonne augure pour initier une évolution des pratiques actuelles.

Uniformiser tous les passages à niveaux du T3 avec une place réservée et sécurisée pour la traversée des piétons et cyclistes. Prévoir des sas vélos perpendiculaires aux barrières relevables (idem feux tricolores).

Sécuriser la voie cyclable contiguë au T3 en supprimant les chicanes, potelets (Décines Grand Large par exemple) et tout obstacle au passage de vélo, vélo-cargo bi-, tri-porteur ou charrette à vélo.

Rendre prioritaire la traversée cycliste, sur cette même voie, vis-à-vis des véhicules arrivant perpendiculairement à la voie ferrée. Supprimer les bordures ou margelles basses inciteraient d'avantage les automobilistes à considérer cette voie cyclable comme une route traversante.

Action n°5 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Les traversées de fleuves, rivières, voies ferrées et infrastructures autoroutières sont des points noirs pour les cyclistes. En particulier, le Rhône doit pouvoir être traversé de façon sécurisée.

La création d'une passerelle mode doux surplombant la rocade Est tout en réduisant le nombre de voies de circulations sur l'avenue de la République à Meyzieu et Jean Jaurès à Décines permettrait d'apaiser la circulation à l'entrée de ces communes. La rocade Sud Meyzieu est un frein aux déplacements actifs aux portes de la métropole pour les habitants et travailleurs venant de Genas.

Une passerelle mode doux permettant de relier directement la Soie au Nord de Vaulx-en-Velin pourrait être une piste de réflexion intéressante.

De même, les liens cyclables entre Vaulx-en-Velin et le Grand Parc de Miribel mériteraient de gagner en lisibilité et en entretien.

La continuité entre Meyzieu et Décines au niveau de l'échangeur 6 est un sujet crucial qui mérite d'être étudié très rapidement (création d'une nouvelle passerelle ou réduction des voies automobiles actuelles)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité. *Objectifs d'ici 2026*:

- Supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels, par exemple en créant des « super ilôts » comme dans la ville de Barcelone
- Aménager, au sein de chacune des communes de la métropole, un cœur de ville piéton, et quadrupler le nombre de kilomètres de zones de rencontre dans toute la métropole

Les écologistes prévoient la mise en place dans chaque circonscription métropolitaine d'espaces piétons. Les plans de circulations doivent être repensés pour que certaines rues ne soient plus des axes de transit mais servent uniquement d'accès aux habitations.

Nous mettrons en place des plans de circulation restrictifs, à l'instar de Barcelone pour permettre l'accès motorisé aux seuls riverain·e·s, commerçant·e·s et intéressés.

Action n°7 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. La réalisation de la VN33 (voie nouvelle 33) au coeur de Meyzieu, axe Est/Ouest qui syphonera une partie du trafic de transit venant du Nord Isère ou se dirigeant vers ZI Meyzieu depuis la Rocade Est, traversera 2 groupes scolaires et un collège entraînant l'artificialisation de terres jusque là préservées, ce projet doit notamment être abandonné. Il peut être remplacé à moindre coût par une amélioration de la desserte en transport en commun. Un réseau cyclable unique faisant partie du REV pourrait y voir le jour.

De nombreux exemples de par le monde montrent que de nouvelles voiries automobiles entraînent une augmentation globale du trafic routier, et sont alors rapidement saturées, (paradoxe de Braess) le tout générateur de pollution atmosphérique, visuelle et sonore.

Le projet de VN33 doit être stoppé immédiatement. Nous procéderons à une modification du PLU pour que cet espace ne soit plus classé comme emprise pour une voirie routière.

Action n°8 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Avenue Charles de Gaulles, l'avenue d'Orcha, l'avenue Gabriel Peri, l'avenue de Bolhen, l'avenue Garibaldi à Vaulx-en-velin ; L'est de l'avenue de la République à Meyzieu.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 :

- Généraliser la zone 30 à toute la métropole, hors axes de circulation principaux : boulevards périphériques, une dizaine d'axes urbains
- synchroniser les feux pour créer des « ondes vertes » à 25 ou 30 km/h sur les grands axes en zone 30.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids-lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement. Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage-cycliste au feu (dans toutes les directions), les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la métropole.

De nombreux carrefours sont aujourd'hui dépourvus de sas vélos ou de CLP cycliste. Nous travaillerons avec les associations de cycliste pour les identifier dès le début de mandat et de les généraliser (CLP cycliste dans toutes les directions quand c'est possible)

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11: je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victimes d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière. Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité.

D'ici 2026, nous multiplierons par 10 le stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parking relais sur l'ensemble de la métropole.

Une offre de stationnement sécurisé sera proposée à la gare de la Part-Dieu dès 2021. Sur notre circonscription, les boxs des arrêts de tramway T3 semblent pour l'heure suffisants. S'ils venaient à ne plus l'être, nous appuyerons leur extension.

Action n°12 : je m'engage

Donner plus de souplesse à l'embarquement des vélos dans le tramway.

Cette solution autorisée aux heures creuses permet d'augmenter l'attractivité du déplacement multimodale, de pallier aux problèmes liés aux stationnement des vélos dans les gares exposées ou sous-équipées en stationnement.

Au vu de la saturation actuelle du T3 aux heures de pointe, cette expérimentation doit effectivement d'abord se faire en heures creuses.

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes relèvent un manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs.

Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélocargos dans le choix et le positionnement du matériel.

D'ici 2026, nous multiplierons sur l'ensemble de la Métropole par 4 le nombre d'arceaux de stationnement vélo dans l'espace public (de 15 000 à 60 000). Des stationnements adaptés aux vélos cargo seront également installés dès le début de mandat pour palier à l'absence de prise en compte de ce besoin par la collectivité jusqu'à présent.

Action n°14 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

- Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel
- Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.
- Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des acteurs publics : collectivités, bailleurs sociaux etc. (https://programme-alveole.com)

D'ici 2026, nous multiplierons par 10 le stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parking relais sur l'ensemble de la métropole.

Nous nous engageons à promouvoir activement le programme Alvéole auprès des acteurs publics : collectivités et bailleurs sociaux.

Action n°15 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Objectif d'ici 2026 : Renforcer l'information et les contrôles des permis de construire pour garantir le respect des obligations de stationnement vélo.

Nous nous engageons à renforcer l'information et les contrôles des permis de construire pour garantir le respect des obligations de stationnement vélo.

Action n°16: je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les « boîtes à vélo » en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Nous créerons un réseau d'hôtels de logistique urbaine, c'est-à-dire des points de relais de livraison et de stockage temporaire de colis et de déchets de chantier, pour accompagner la transition et faire des livraisons vertes. La problématique des livraisons, et notamment du dernier kilomètre, doit être prise en compte dans la mise en oeuvre de nos politiques économiques et environnementales.

Action n°17 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Il faut déployer une aide à l'acquisition d'un vélo qui puisse répondre aux déplacements du quotidien (trajet domicile-travail, dépose d'enfants à l'école, courses etc.). Cette offre doit concerner aussi bien des vélos neufs que d'occasion et tous types de vélos : vélos standards, pliants, VAE, cargo, vélos adaptés...

Objectifs d'ici 2026 :

- Quadrupler l'enveloppe attribuée pour l'aide à l'achat sur tous types de vélos, neufs ou d'occasion
 Généraliser le « pack autonomie Vélo » (acquisition d'un vélo à réparer, accompagnement dans la réparation de ce vélo, véloécole etc.)

Les écologistes s'engagent à mettre en place une prime de 500€ lors de l'achat d'un vélo cargo/vélo électrique lors qu'un habitant s'engage à abandonner un véhicule thermique.

Action n°18 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple). Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.). Ce service de location doit être disponible dans toutes les communes de la métropole.

Nous créerons un nouveau service de vélos en location longue durée. En plus des services Velo'v (location courte durée) et MyVelo'v (location longue durée de Vélo à Assistance Electrique), que nous renforcerons, nous lancerons un service de vélos en locations longue durée, sur le modèle des métro-vélos à Grenoble. L'objectif de ce dispositif sera de pousser à l'usage du vélo à travers une tarification attractive (incluant l'entretien et l'assurance.) L'abonnement sera offert aux étudiants pendant un an.

Action n°19 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026:

- Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 3-5 km du domicile ou du lieu de travail
- Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers, pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore à destination des personnes à mobilité réduite)
- Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers : (https ://wiklou.org/wiki/Trouver_un_local)
- Soutenir financièrement les ateliers vélos (techniciens employés)
- Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés, par exemple en s'appuyant sur les ateliers membres de la Clavette.

Nous mettrons à disposition des locaux et accompagnerons l'installation et le maintien d'au moins un atelier d'autoréparation dans chaque circonscription de la Métropole.

Afin de lutter contre le vol de vélo, nous travaillerons avec les associations, les commerçants et les ateliers de réparation de vélo pour offrir le marquage Bicycode à tous les propriétaires de vélo et créer un fichier au niveau métropolitain.

Action n°20: je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. Les Maisons du Vélo sont un outil d'accompagnement au changement de pratiques et de sensibilisation du grand public aux avantages de rouler à vélo en ville en toute sécurité. Il faut soutenir la Maison du Vélo Lyon (ex. : Pignon sur Rue) dans ses actions sur l'ensemble de la métropole et favoriser la création de Maisons du Vélo dans chacune des communes du Grand Lyon de plus de 25 000 habitants (avec un minimum de une par circonscription) en renforçant leurs moyens d'accompagnement et leurs capacités d'accueil et d'information des visiteurs.

Nous souhaitons développer les activités de la Maison du Vélo de la Métropole de Lyon pour devenir une véritable agence des éco-mobilités. Nous doublerons ses moyens d'accompagnement au changement de pratiques (vélo-école aux particuliers et en entreprises) et de communication au grand public des avantages de rouler à vélo en ville et ce en toute sécurité.

Action n°21: je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à valoriser les offres alternatives à la voiture individuelle et placer au centre la solution vélo.

Elle facilitera l'accès à l'information, accompagnera les changements de pratiques et conseillera les habitants sur les solutions de mobilités alternatives les plus adaptées à leur trajet.

Nous ne créerons pas de nouvelle structure, mais souhaitons développer les activités de la Maison du Vélo de la Métropole de Lyon pour en faire une véritable agence des éco-mobilités.

Promouvoir une culture vélo

Action n°22 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'expertise des associations vélos de la métropole de Lyon en matière d'apprentissage sur les déplacements à vélo en circulation permet d'accompagner les établissements dans leurs différents projets « savoir-rouler ».

Objectifs d'ici 2026 :

- Former les élèves de primaire des 59 communes au savoir-rouler
- Continuer l'apprentissage du savoir-rouler dans les 121 collèges de la métropole
- Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus, de vélobus dans toutes les communes de la métropole.

Il s'agit d'une compétence municipale. Toutefois, nous soutiendrons les collèges de la métropole souhaitant prolonger l'apprentissage du savoir rouler.

Nous nous engageons à améliorer l'accessibilité à vélo des collèges de la métropole grâce à la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés à leurs abords. Nous généraliserons l'offre de stationnements sécurisés dans l'enceinte des collèges.

Action n°23 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Sur la liste des écologistes, nous sommes beaucoup de candidats à n'utiliser que le vélo et les transports en commun pour nos déplacements, aussi bien pour le travail, les loisirs ou les courses.

Action n°24 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo (dans le cadre par exemple d'une journée sans voiture), Faîtes du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole, etc...

Objectif d'ici 2026:

Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Tous les événements promouvant la pratique du vélo seront encouragés afin développer la culture vélo dans la métropole.

Action n°25: je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Pour encourager les grands lyonnais à se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain en remplacement de l'image sportive véhiculée par le tour de France.

Avec l'augmentation du nombre de cyclistes, le nombre de conflits entre piétons, cyclistes et automobilistes s'accroît également. Il faut donc (in)former au code de la rue d'une manière ludique et massive : partage de la rue, double-sens cyclable (DSC), cédez-le-passage cycliste au feu, stationnement très gênant sur bande cyclable, etc...

Continuer le travail initié avec les polices municipales pour des campagnes de sensibilisation, voire de verbalisation. Objectifs d'ici 2026 :

- 100.000 personnes touchées par an
- Organiser plusieurs campagnes de communication / an : informatives (généralisation du DSC, M12, danger des angles morts...) ou ludiques pour donner envie de passer à la pratique du vélo au quotidien.

Nous nous engageons à faire, à minima, deux campagnes de communication/sensibilisation par an.

L'une sera spécifiquement conçue pour susciter l'envie des grands lyonnais de se déplacer à vélo.

Une communication régulière sera également réalisée dans les journaux d'informations des communes et arrondissements pour lesquels nous seront aux responsabilités.

La police municipale et les associations seront encouragées à travailler conjointement lors de campagnes de sensibilisation.

Action n°26 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation + formation conduite à vélo en ville.

Ces ateliers seront assurés par les associations vélos de la métropole de Lyon dans le cadre des plans de déplacements de mobilité (PDM) et le coût sera pris en charge à 50 % par la métropole de Lyon. Objectifs d'ici 2026 :

- Accompagner 700 entreprises (notamment les entreprises de plus de 100 salariés qui sont soumises à un PDM).
- Proposer des incitations financières pour des services vélo, des ateliers de sensibilisation, des formations.

Nous nous engageons à soutenir financièrement les associations vélo. Le doublement du budget consacré aux mobilités actives le permettra. Nous examinerons la possibilité de prendre en charge à hauteur de 50% les ateliers mobile d'auto-réparation et la formation ou sensibilisation à la conduite à vélo en ville.

Commentaires généraux

La mobilité est un enjeu majeur pour la Métropole de Lyon et l'ensemble de ses habitantes et habitants. C'est une des compétences majeures de la Métropole, mais surtout un levier important pour la transition écologique, à l'heure où les pics de pollution se succèdent.

Pour agir concrètement, les écologistes proposent d'agir sur tous les leviers : piétons, vélo, transports en commun, covoiturage, etc. Le vélo ne représente qu'une faible part des déplacements, alors que son potentiel est énorme si des aménagements sécurisés sont mis en place, et notamment en intermodalité avec les transports collectifs.